

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2023

Délibération n°064-2023

Cession d'un terrain communal pour la construction d'une résidence senior

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
23	15	17
Date de convocation		
25 août 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le trente et un août deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Procurations : Thierry PESENTI à Jean-Marie FOURNIER, Christophe RENAUD à Christian ALEX

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

Rapporteur : Delphine POIRIER, adjointe déléguée à l'action sociale

Depuis plusieurs années, la commune projetait l'aménagement d'une résidence dédiée aux personnes âgées autonomes mais adaptée à leurs besoins, et offrant notamment des espaces collectifs de sociabilisation. Une première démarche, entreprise dès 2016 auprès de la SEMIGA, avait permis d'élaborer un programme labellisé « Maison en Partage », mais le Conseil Départemental n'y avait finalement pas donné suite.

Dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme, la commune a réaffirmé son intention de proposer un espace de logements locatifs sociaux dédiés aux seniors, sur le terrain cadastré AS-559 acquis par délibération du 23 septembre 2021, au Nord du nouveau chemin des Mas.

En fin d'année 2022, des contacts ont été noués avec la société Grand Delta Habitat, promoteur immobilier et bailleur social du Vaucluse, qui a proposé un programme de construction de 25 logements locatifs sociaux de type 2 et 3, auquel s'ajoutera une salle commune pour l'accueil et les activités des résidents. Le projet porte sur une assiette globale de l'ordre de 6.000m², dont 1.526m² de surface de plancher, une desserte routière interne, des aires de stationnement et des jardins arborés.

Au terme de son étude de faisabilité, la société Grand Delta Habitat propose à la commune un prix d'acquisition de 230.000€. Considérant l'opportunité d'un tel programme immobilier dédié, conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire, et compte tenu de sa vocation sociale, il est proposé d'accepter cette offre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1,
Vu le projet de révision du plan local d'urbanisme arrêté par délibération n°044-2023 du 27 avril 2023,
Considérant la proposition de la société Grand Delta Habitat, sise à Avignon (84), le 24 juillet 2023,
Oui l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. D'approuver la cession amiable partielle du terrain cadastré AS-559, pour une superficie de l'ordre de 6.000m², à la société Grand Delta Habitat.
2. De fixer forfaitairement le prix de la cession à 230.000€HT.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'acte notarié afférent, dont les frais incomberont à l'acquéreur.
4. D'inscrire la recette correspondante au budget principal de la commune

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

